

INTEMPERIES JUILLET 2024

Information à la population de Lourtier – 19 août 2024 à 19h30

Christophe Maret, Commune de Val de Bagnes – Président Vincent Michellod, Commune de Val de Bagnes – Vice-président Anne Bührer, Commune de Val de Bagnes - Conseillère communale Pierre-Yves Gay, Commune de Val de Bagnes - Conseiller communal Jean-Baptiste Vaudan, Commune de Val de Bagnes - Conseiller communal Fabien Sauthier, Commune de Val de Bagnes - Conseiller communal Anne-Michele Lack, Commune de Val de Bagnes - Conseillère communale Eric Rosset, Commune de Val de Bagnes - Conseiller communal Antoine Schaller, Commune de Val de Bagnes – Secrétaire général adjoint Sidoli Louis-Ernest, Commune de Val de Bagnes – Directeur opérationnel David Maret, Commune de Val de Bagnes - Guide observateur Mathieu Moulin, Commune de Val de Bagnes – Directeur opérationnel Eric Duc, Etat du Valais – Chef de la section Infrastructures SDM Guillaume Favre-Bulle, Etat du Valais – Ingénieur Dangers naturels, SDANA

- Situation générale
- Explication de la situation géologique
- Accès routiers au Haut val de Bagnes
- Mesures en cours
- Divers et questions

Questions / réponses

Si une nouvelle lave se produit et que le feu de signalisation du pont fusible passe au rouge, combien de temps faut-il compter pour que la circulation soit à nouveau possible ?

- Le feu restera rouge durant le passage de la lave (la durée dépend de l'intensité de l'événement).
- Lorsque le feu passe au rouge, plusieurs personnes sont alarmées. Celles-ci feront quelques vérifications d'usage, telles que l'inspection du pont, afin de de déterminer si la circulation est toujours possible.
- Si le pont est emporté, son remplacement devra être effectué dans les heures qui suivent.
- Les automobilistes devront respecter le feu rouge pour leur sécurité et attendre qu'il passe au vert.
- La procédure détaillée sera présentée à la population pour l'ouverture de la route. Un échange à cet effet doit avoir lieu entre le SDANA, le SDM et la commune.

Il est précisé que le pont fusible supportera un trafic de 32 tonnes, conforme au tonnage de la route.

Pourquoi la construction d'une route en rive gauche n'apparait pas dans la clause générale de police décidée par le Conseil d'Etat du 02.08.2024 alors que celle-ci avait été mentionnée dans le rapport de M. Vincent Pellissier, Chef de service du SDM?





- La clause générale de police peut s'appliquer qu'en cas d'urgence absolue à la mesure la plus efficace.
- La mesure la plus efficace à mettre en œuvre aujourd'hui est clairement la réhabilitation de la route cantonale actuelle.
- Seule l'élaboration d'études de variantes pour un accès par la rive gauche de la Dranse fait partie de la clause générale de police. Elles ont, par ailleurs, pu être commandées sans suivre la procédure sur les marchés publics..
- Un certain nombre d'éléments sont à prendre en compte pour l'élaboration des études, notamment :
 - > le tronçon débute actuellement par une route et se transforme rapidement en chemin.
 - > dans cette zone, des enjeux sont à prendre en compte, dont les eaux souterraines, les avalanches, les chutes de pierres, un district franc cantonal, etc.

Quand pourrons-nous espérer avoir les résultats de ces études de variantes ?

- Les résultats sont espérés pour la mi-septembre 2024.
- Le but, pour le SDM, est d'obtenir toutes les études de faisabilité le plus rapidement possible afin de déterminer quelles seront les meilleures solutions.
- La clause générale de police ne pourra pas s'appliquer pour la construction d'un accès en rive gauche. Si ce projet est validé, il devra faire l'objet d'une mise à l'enquête publique. Il s'agit d'une procédure qui prend du temps, notamment concernant le respect des bases légales.

Vu la quantité de matériaux en mouvement et la taille du dépotoir, quels sont les risques que celui-ci se remplisse de matériaux charriés par de nouvelles laves, déborde et coupe à nouveau l'accès routier ? Est-ce que des travaux d'entretien seront effectués ? Est-ce que ces travaux impactent la circulation ? Le souci principal de la population est de devoir faire face à une nouvelle fermeture de route.

Réponse formulée en séance (19 août) qui n'est plus d'actualité :

- Un plan technique pour évacuer les matériaux du dépotoir sera élaboré afin de le vider au fur et à mesure.
- Le dépotoir est dimensionné pour un certain évènement, ensuite une gestion des matériaux devra être entreprise rapidement.
- Une fermeture de la route pour vider le dépotoir est probable. Dans certains cas, ces travaux peuvent également être réalisés sans impact sur la circulation.
- Cette solution est un compromis, avec un niveau de risque acceptable, qui permet de redonner un accès assez rapide dans la majorité des cas. Elle permet d'étudier une solution pérenne avec une analyse tenant compte du coût et de l'efficacité.

Précision apportée le 28 août :

 A l'heure actuelle, après discussion avec les bureaux techniques, la variante dépotoir n'est plus retenue car les pentes étant importantes, il est difficile d'avoir des volumes de stockage intéressants. La variante actuelle propose de créer un chenal préférentiel pour le torrent dans la partie en amont de la route et de faire un dépotoir dans la partie aval. De plus amples informations seront transmises prochainement.

Est-ce qu'un chemin d'accès entre Lourtier et Sarreyer est prévu et pour quand?

• La création d'un chemin d'accès piétons depuis le Fregnoley en direction de Sarreyer est en cours de réflexion.





• L'accès piétons entre Lourtier et Sarreyer sera étudié dès que possible, en fonction de l'évolution de la situation et de l'avancement du chantier.

Est-il possible que le chemin qui sera créé entre Le Fregnoley et Sarreyer soit assez large pour permettre le passage de petits tracteurs ?

La Commune analysera cette demande et adaptera les travaux dans la mesure des possibilités.

Le 28 juillet dernier le Canton avait promis la réouverture du tronçon Champsec – Lourtier avec la pose d'un pont fusible pour fin août et pour la mi-novembre le pont de Sarreyer avec la route du Soleil. Aujourd'hui, vu que la reconstruction du pont de Sarreyer ne sera pas aussi rapide qu'annoncée, est-ce que le projet d'accès par la rive gauche sera traité dans les priorités ?

- Le Canton rappelle qu'il fait le maximum pour trouver des solutions.
- Plusieurs études sont en cours, notamment le projet d'accès en rive gauche.
- D'autres possibilités font l'objet de réflexion, dont l'accès entre le Fregnoley et Sarreyer, une liaison câblée, etc.

Pourquoi la création d'une piste d'accès en continuité de la route de la Sasse n'a pas encore été réalisée ? Cette piste permettrait d'offrir un plan B en cas de besoin.

Cette solution nécessiterait une mise à l'enquête publique et une analyse des risques et mesures à prendre quant aux dangers naturels, au même titre que la construction d'une route.

En cas de problème à l'usine de Fionnay et/ou au barrage de Mauvoisin, comment les interventions peuvent-elles être garanties sans accès ?

La Commune, le Canton et les entreprises concernées ont des contacts réguliers à ce sujet et cette problématique est prise en compte dans les réflexions et analyses.

Est-il possible de créer un chemin d'accès piétons plus court entre Champsec et Lourtier (passerelle sur la Dranse), surtout si la route devait être à nouveau bloquée pour plusieurs jours ?

Des démarches sont en cours pour réunir les éléments nécessaires afin d'une éventuelle intégration de cette solution dans la clause de police.

Concernant la route de Posodziet, est-il possible que les agents de sécurité soient plus tolérants pour le passage des autochargeuses lorsque le risque d'orage est imminent ?

La Commune prend note de cette demande et analysera si des solutions sont possibles.

Est-il possible d'améliorer la qualité de la route de Posodziet ?

La Commune prend note de cette remarque.

Des félicitations de la part d'une citoyenne sont transmises au dicastère « Jeunesse, formation et cohésion sociale » concernant l'organisation effectuée en vue de la rentrée scolaire.

Les Autorités sont conscientes des contraintes liées à cette situation, partagent les inquiétudes des citoyens, rappellent leur soutien et remercient la population pour cet échange.

Fin de la séance à 20h50





Informations complémentaires (état au 19.08.2024)

Explication de la situation géologique

- Le glissement tend à ralentir.
- Les instabilités, qui persisteront dans cette zone, obligent les Autorités à trouver des solutions à long terme pour sécuriser la population et les accès.
- L'apport d'eau dans cette région est le principal effet déclencheur des laves. Les perturbations météos sont prévisibles et permettent une anticipation, contrairement à l'apport provenant des eaux souterraines.
- Le risque que les matériaux transportés par de nouvelles laves atteignent la Dranse et s'accumulent à la hauteur du camping de Champsec est élevé. Ces évènements peuvent survenir en pleine nuit, sans qu'une alarme puisse être donnée dans un délai raisonnable. Raisons pour lesquelles l'évacuation du camping a été prolongée.

Accès routiers au Haut Val de Bagnes

- Le cumul des digues et du système d'alarm (câble et Lidar) permettra de mieux sécuriser dans un délai extrêmement court le pont fusible en comparaison à d'autres variantes.
- Pour la reconstruction du pont de Sarreyer, un certain nombre de contraintes doivent être prises en compte. Des forages sont en cours pour déterminer l'emplacement des fondations du futur pont. Ce dernier avoisinera vraisemblablement les 100 m de longueur. A titre de comparaison, le pont qui a été emporté par les laves torrentielles mesurait 10 m de portée. De plus, l'aménagement du chantier sera également complexe compte tenu de la géométrie en courbe de la route, de la place à disposition et de la présence de la ligne à haute tension.
- Le Canton présente des excuses à la population vis-à-vis des propos qui ont été tenus et qui l'ont offensée.

Economie

Rappel aux entreprises du délai fixé au 23.09.2024 pour la transmission des dossiers de soutien financier.



